

**AVENANT N° 3
AU PLAN D'ÉPARGNE GROUPE CASINO**

Entre :

D'une part,

La Direction du Groupe Casino représentée par M. Yves DESJACQUES, Directeur des Ressources Humaines, et M. Gérard MASSUS, Directeur des Relations et de l'Innovation Sociales,

Et

D'autre part,

Les organisations syndicales représentatives des salariés au niveau du Groupe Casino représentées par :

- CFE-CGC, M. Alain MARQUET
- SNT-FO Casino, affilié à la FGTA-FO, Mme Brigitte CHATENIE
- Autonome, M. Serge DURAND
- Fédération des Services CFDT, M. Christian GAMARRA
- CFTC, Mme Michèle BONNOT
- CGT, M. Thierry MENARD
- UNSA Casino, Mme Martine LAGUERRE

PREAMBULE

Le Plan d'Epargne Groupe du 31 juillet 2008 prévoit dans son article 3 « Alimentation du Plan d'Epargne Entreprise : « Les modalités de fixation de l'abondement seront déterminées annuellement ».

Dans ce cadre, les parties signataires se sont rencontrées et sont convenues des dispositions ci-après qui fixent les modalités d'abondement pour l'année 2010.

Par ailleurs, les partenaires sociaux ont souhaité faire bénéficier les salariés de la Société GreenYellow des dispositions du Plan d'Epargne Groupe du 31 juillet 2008.

Pour ce faire, le périmètre du Plan d'Epargne Groupe du 31 juillet 2008 est modifié comme suit :

– **Sociétés domiciliées au 1 Esplanade de France – 42008 ST ETIENNE CEDEX 2**

ACOS
CASINO RESTAURATION
CASINO DEVELOPPEMENT
CASINO FRANCHISE
CASINO GUICHARD-PERRACHON SA
CASINO INFORMATION TECHNOLOGY (CIT)
CASINO SERVICES
C CHEZ VOUS
COMACAS
DISTRIBUTION CASINO FRANCE
EASYDIS
FRUCTIDOR
GREEN YELLOW
IGC SERVICES
IMAGICA
L'IMMOBILIERE GROUPE CASINO
LA DIANE (SCI)
MERCIALYS GESTION
REDONIS
RESTAURATION COLLECTIVE CASINO (R2C)
SERCA
SMNA
SUDECO

– **Société domiciliée au 58 – 60 avenue Kléber – 75116 PARIS :**
EMC DISTRIBUTION

– **Société domiciliée au 10 rue Cima Rosa – 75116 PARIS /**
MERCIALYS

40
607
AN MB
TL
C. 6

- **CASINO VACANCES**
67 rue Richelieu
75002 PARIS
- **CATEX**
Aéroport de St-Etienne
42160 ANDREZIEUX BOUTHEON

ARTICLE 1 – AVENANT A L'ARTICLE 3 « ALIMENTATION DU PLAN D'EPARGNE GROUPE »

Les dispositions prévues dans cet article concernant l'aide de l'Entreprise sont complétées comme suit :

Pour l'année 2010 et à compter du versement de l'intéressement, les sommes issues de l'intéressement, ainsi que les versements volontaires, dans la limite totale annuelle de 1 700 €, seront abondées sur l'ensemble des fonds selon les modalités suivantes :

Tranches de versement	Abondement
≤ 100 €	100 %
> 100 € et ≤ 200 €	75 %
> 200 €	50 %

Le total de l'abondement brut annuel, quelle qu'en soit la destination, ne pourra pas excéder en 2010 : 925 € par épargnant.

L'abondement versé est soumis à la contribution sociale généralisées (CSG) et à la contribution pour le remboursement de la dette salariale (CRDS). Les sommes versées au titre de l'abondement sont également soumises au forfait social de 4 % à la charge de l'employeur.

ARTICLE 2 – DATE D'APPLICATION

Dès notification du présent accord aux organisations syndicales représentatives au sein de Distribution Casino France non signataires, celles-ci disposeront selon l'article L 2232-12 du code du travail, d'un délai de 8 jours pour exercer leur éventuel droit d'opposition. Cette opposition notifiée aux signataires devra être exprimée par écrit, motivée et préciser les points de désaccord.

Après la fin du présent délai, l'accord sera adressé en deux exemplaires à la DDTEFP, dont une version sur support papier, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception et une version sur support électronique.

Le présent accord sera applicable le jour suivant les formalités de dépôt prévues par le code du travail. Il sera affiché dans l'entreprise dès son entrée en vigueur. Un exemplaire sera remis à chacune des organisations syndicales représentatives.

411
GM
AR M13
NL
P.6

Fait à St-Etienne, le 3 mars 2010

Pour les organisations syndicales

Pour la Direction :

CFE-CGC : Alain MARQUET



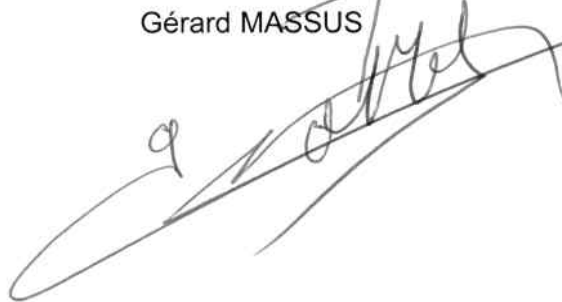
Yves DESJACQUES



SNTA-FO Casino affilié à la FGTA-FO :
Brigitte CHATENIE



Gérard MASSUS



AUTONOME : Serge DURAND



Fédération des Services CFDT :
Christian GAMARRA



Syndicat CFTC : Michèle BONNOT



Syndicat CGT : Thierry MENARD

UNSA Casino : Martine LAGUERRE



Type de document : Procédure		
	Origine de la contribution : GTE 06 Espace RH	Pays concerné(s) : France
		Branche(s) / Activité(s) / Service(s) concerné(s) : Toutes branches / Tous services

Titre du document : AVENANT N°3 AU PLAN D'EPARGNE GROUPE DU 03/03/2010 (Procédure Pays)

Mots-clés / Objectifs du document : PEG - Abondement 2010

Remarques :

Nom du fichier attaché : Avenant_N_3_PEG_03-03-10.pdf Ce fichier est attaché au document : AVENANT N°3 AU PLAN D'EPARGNE GROUPE DU 03/03/2010

<u>Valideur</u>	<u>Certificateur</u>
CROZIER FRANCOISE (020911)	SZYDLAK AGNES (015116)

<u>Date d'application</u>	<u>Date de publication</u>	<u>Version publiée</u>
22/04/2010	22/04/2010	V0